

Préfecture de l'Aube

Avis enquête publique unique relative :

- Au titre du code de la santé publique : à la déclaration d'utilité publique du captage d'eau situé « Les Rayons » à MONTSUZAIN, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associées à AUBETERRE, CHARMONT-SOUS-BARBUISE et MONTSUZAIN, à l'autorisation d'utiliser l'eau pour l'alimentation en eau potable de la Régie du SDDEA - COPE de la région de Montsuzain
- Au titre du code de l'environnement : à l'autorisation environnementale de prélèvement permanent de l'eau du captage.

Il sera procédé à une **enquête publique unique** relative aux procédures susmentionnées du **21/02/2022 à 9h au 21/03/2022 à 12h inclus**. Un dossier et un registre d'enquête seront déposés en mairies d'**Aubeterre, Charmont-sous-Barbuise et Montsuzain** et tenus à disposition du public pendant l'enquête durant les heures d'ouvertures habituelles de ces mairies. Le public pourra consigner ses observations sur ces registres d'enquête. Les observations pourront être transmises par écrit à M. Louis GUYOT, professeur des écoles retraité, commissaire enquêteur, à la mairie de Montsuzain, 9, rue du stade - 10150 MONTSUZAIN ou à l'adresse mail suivante : **pref-ep-captage-montsuzain@aube.gouv.fr**. Le commissaire enquêteur recevra le public lors de ses permanences à la mairie de Montsuzain le 21/02/2022 de 9h à 12h, le 05/03/2022 de 9h à 12h et le 21/03/2022 de 9h à 12h, à la mairie d'Aubeterre le 07/03/2022 de 14h30 à 17h et à la mairie de Charmont-sous-Barbuise le 14/03/2022 de 14h30 à 17h.

Le dossier sera également disponible sur le site : www.aube.gouv.fr > Publications > Aménagement du territoire-Environnement-Développement Durable > Enquêtes publiques autres que ICPE. Il est possible d'accéder au dossier sur ordinateur à la préfecture de l'Aube (2, rue Pierre Labonde – 10000 TROYES), du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30, sur RDV, par téléphone (03 25 42 37 85) ou mail à l'adresse ci-dessus. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront disponibles durant un an après la clôture de l'enquête, aux mairies d'Aubeterre, Charmont-sous-Barbuise et Montsuzain, à la préfecture de l'Aube et sur le site www.aube.gouv.fr. Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions d'autorisation ou de rejet relatives à ces projets.

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet, le directeur général de la Régie du SDDEA – COPE de la région de Montsuzain (03 25 83 27 27) ou auprès de la préfecture de l'Aube.